

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	05	09
----	------	----	----

**OBJET : PROTOCOLE BIENTRAITANCE, EVENEMENTS INDESIRABLES, PROJET  
PERSONNALISE RPA LES JARDINS DE NOISY**

**En exercice : 17** L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre, à dix-huit heures trente,  
**Présents : 12** le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,  
**Absents représentés : 3** légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
**Absents excusés : 0** Monsieur Patrick KOEBERLE, Vice-Président.  
**Absents : 2**  
**Votants : 15**

**Membres présents :** Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Jean-Michel RAGUENES,  
Armelle LUCAS de PESLOUAN, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne  
PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO, Christine HANQUEZ, Danielle DUREL,  
Liliane MORELLEC

**Absents excusés et représentés :**

Marc TOURELLE : pouvoir à Patrick KOEBERLE  
Marie-Hélène HUCHET : pouvoir à Delphine FOURCADE  
Sylvy HAUF : pouvoir à Armelle LUCAS de PESLOUAN

**Absents :** André BLUZE, Pauline LACLEF

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements  
et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la  
République ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Vu le décret no 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret no 2021-1476 du 12 novembre 2021  
relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-  
sociaux ;

Vu le rapport d'évaluation transmis par le cabinet JRH CONSULTANTS en

mai 2023.  
Date de réception en préfecture  
078-267801322-20231130-2023-05-09-DE  
Date de réception préfecture : 06/12/2023

Vu l'avis du Conseil de la Vie Sociale en date du 24 octobre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de se conformer aux remarques de l'évaluation ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Patrick KOEBERLE ;

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE les protocoles concernant la bienveillance et les évènements indésirables ainsi que la nouvelle procédure d'accompagnement ;

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
A NOISY-le-ROI, le 4 décembre 2023  
Le Vice-Président,  
Patrick KOEBERLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.  
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
Publiée le 5 décembre 2023